



Succession et condamnation du defunt

Par **stephcar66**, le **20/04/2015** à **17:23**

Bonjour a tous , notre père est décédé le 01 mars ,il a été condamné au mois décembre précédent(au pénale) a trois mois de prison avec sursis, des dommages et interets et régler les frais d'avocats de la partie adverse. Quelles sont les risques encourus par nous les héritiers en cas d'acceptation ou de refus de la succession. En quoi sommes nous des solidaires des faits commis par le défunt et nous ignorions jusqu'a l'existence ,merci pour vos réponses .

Par **moisse**, le **20/04/2015** à **17:56**

Vous n'êtes solidaires en rien.
Mais les dettes suivent la succession, et celui qui l'accepte prend le package.